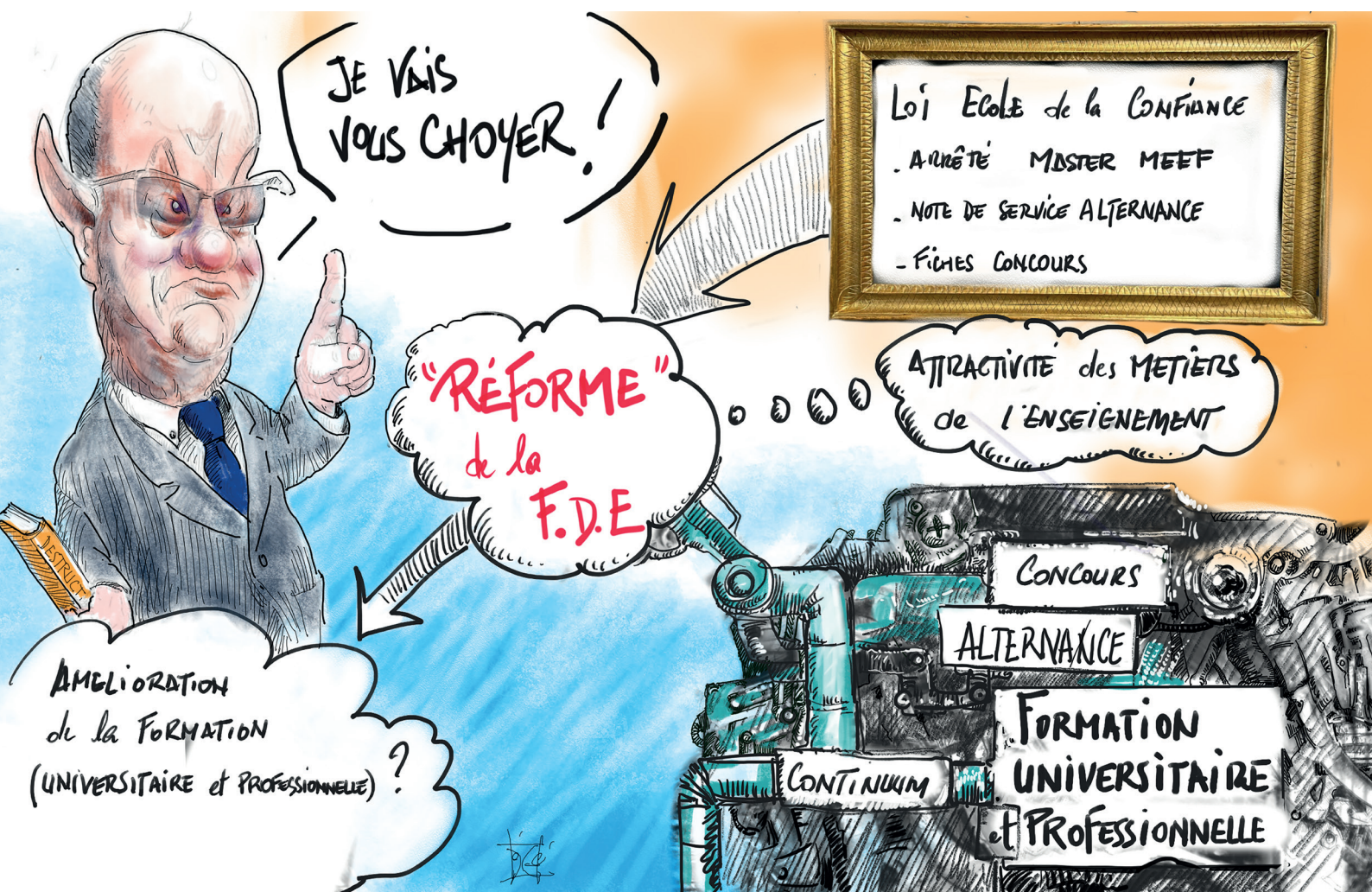


# ÉGALITÉ, SERVICES PUBLICS, CONFIANCE... DE LA POLITIQUE À LA POLICE ?

Dossier réalisé par le COLLECTIF FDE



Jamais, peut-être, depuis le temps qu'elle est *autocélébrée* par le discours politique, la « réforme » n'a-t-elle à ce point correspondu à son concept, jamais n'a-t-elle été aussi réelle. C'est que la politique du gouvernement actuel ne se contente plus du verbe – quoiqu'elle en abuse sur le mode de l'apologétique et de l'autocélébration –, elle le redouble par l'action, réformant au sens le plus obvie du terme, c'est-à-dire, en travaillant un changement de forme, une *transformation* de la puissance publique. Nous subissons un remodelage systématique de la fonction et des services publics qui se délivre comme un rétrécissement du bien commun et qui s'accompagne en outre d'un changement de *philosophie de la politique*, où l'éthique est un roseau qui rompt plus qu'il ne ploie sous les contraintes instrumentales du sacro-saint Marché, ce Léviathan ultra-contemporain.

Aussi bien, ce changement se cristallise sur le plan de la formation universitaire et professionnelle, avec les « réformes » de la filière technologique (IUT) de la formation des enseignant-es, qui est clairement reprise en main – *désémancipée*. Pour cette dernière, sous couvert de *formation*, cette « réforme » vise à mettre étudiant-es et fonctionnaires stagiaires sur le « terrain », d'en *faire usage* comme moyens d'enseignement, le reste – la formation universitaire et professionnelle proprement dite – venant par surcroît. S'y ajoute la diversité des statuts à laquelle formateurs et formatrices devront faire face et qui rendra, *en effet*, le métier et une réelle formation, *impossibles*.

Face à cette liquidation, sans précédent, il n'est plus possible ni décent de parier sur un effondrement du château de sable – parce que c'est du sable quand même... – construit par le ministère et façonné par son apologie de la « professionnalisation ». Il faut bien sûr poursuivre la lutte, mais il faut aussi s'organiser, c'est-à-dire *s'informer pour comprendre, jouer collectif* et surtout *se syndiquer*, pour gagner. ■

# LA COMMUNAUTÉ RÉDUITE AUX AGUETS ?

*Le démantèlement de l'« État social de droit » n'a cessé de s'intensifier depuis une trentaine d'années, sous la forme d'une reconfiguration en un « État pénal de droit », où l'on voit la logique d'austérité financière converger avec celles de la surveillance, du contrôle et de l'appauvrissement intellectuel.*

Par **VINCENT CHARBONNIER**,  
collectif FDE

**IL NE S'AGIT  
PLUS SEULEMENT  
DE SURVEILLER  
ET DE PUNIR,  
MAIS ENCORE  
DE CONTRÔLER  
ET DE FORMATER.**

1. Voir A. Tosel, « L'État de droit. Figures et problèmes », *Actuel Marx*, 1989, n° 5, p. 34-45.

2. Hormis les évolutions récentes du droit qui attestent d'une restriction croissante des libertés réelles, le phénomène de la « pénalisation » de la société trouve son modèle outre-Atlantique, notamment dans la gestion carcérale de la misère, qui s'est largement mondialisée. Voir L. J. D. Wacquant, *Les Prisons de la misère*, Raisons d'agir, Paris, 2015.

3. Voir la note élaborée par un collectif de hauts fonctionnaires : [nosservicespublics.fr/externalisation](http://nosservicespublics.fr/externalisation) (consultée le 24 mai 2021).

Depuis plusieurs décennies, nous subissons le démantèlement de l'État de droit, et plus exactement de l'« État social de droit » (ESD)<sup>1</sup>. Résultat d'un compromis historique qui, pour la France, s'est noué à la fin de la Seconde Guerre mondiale et dont le programme élaboré par le Conseil national de la Résistance est une expression achevée, l'ESD peut être caractérisé par le fait que l'État s'est constitué comme puissance publique visant le bien commun. Intervenant dans les activités économiques de la « société civile », le sacro-saint « marché », il a ce faisant assuré la mise en place d'une gamme de droits sociaux et imposé un élargissement de la citoyenneté au-delà de la sphère strictement politique, dans celle du travail.

## « ÉTAT PÉNAL DE DROIT »

S'agissant d'un compromis, par définition dynamique, il doit être maintenu ou défait. On peut dès lors estimer que l'offensive à son encontre a débuté en même temps qu'il a été noué et qu'elle a été comprimée par la dynamique historique des Trente Glorieuses (1945-1975). Cette offensive contre l'ESD a connu une reprise et une accentuation à partir des années 1989-1991 au moment de la fin du bloc soviétique, et n'a cessé, depuis, de s'élargir et de s'in-

tensifier en se délivrant sous la forme d'une reconfiguration de l'ESD en un « État pénal de droit » (EPD), privé surtout<sup>2</sup>, et potentiellement privé de droit(s)... Cette reconfiguration de l'ESD – au vrai une liquidation – s'exprime dans une apologétique du « trop » ou du « moins » d'État, animée par le leitmotiv de la « réforme nécessaire », c'est-à-dire une limitation de sa puissance d'agir, au motif que l'État ne peut pas être omnipotent sans être du même coup « totalitaire », qu'il ne pourrait pas tout faire, en particulier dans la sphère de l'économie, ainsi dissociée, de manière apparente, de la sphère politique.

## RECONFIGURATION

Cette reconfiguration s'est jusqu'à présent réalisée selon plusieurs modalités : privatisation, externalisation ou sous-traitance de missions, jugées « inessentiels »<sup>3</sup> avec, pour corollaire, la généralisation du recours aux personnels non titulaires et précaires, la généralisation de la logique du contrat pour l'ensemble des services publics (SP) qui se voient de plus en plus astreints aux règles, us et coutumes du secteur privé, et donc à la mise en concurrence des SP, non plus seulement vis-à-vis du secteur privé, mais entre eux également, et même en leur sein.

Cette réduction forcenée de l'ESD, qui le réduit à être « pauvre » et « faible » – *débile* –, rend visible sa doublure autoritaire, sa reconfiguration en un

EPD dans lequel la police est substituée à la politique, et où la brutalité se diffuse comme une norme immanente aux rapports hiérarchiques et interpersonnels. On voit donc la logique d'austérité financière converger avec celles de la surveillance, du contrôle et de l'appauvrissement intellectuel. Il s'agit désormais non plus seulement de surveiller et de punir, mais de contrôler et de formater, ce qui se traduit par une instrumentalisation de la laïcité réduite à une valeur et à un néo-patriotisme aux potentialités factieuses avérées.

Dans le champ de la formation, cela se traduit par une reconfiguration de sa visée, qui n'est plus l'acquisition d'une certaine forme, éthique, politique et professionnelle, mais plutôt celle d'un formalisme et d'un fonctionnalisme étroits, guidés par des considérations politiciennes à (très) courte vue. On voit ainsi que le bien commun se réduit à n'être qu'une « communauté réduite aux aguets ». ■



# UNE ACCÉLÉRATION DE LA « MÉTASTATISATION » DE LA CONCURRENCE MORTIFÈRE POUR LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES

*En appliquant une logique libérale à l'enseignement supérieur, le MESRI impose une mise en concurrence généralisée de l'université publique qui met à mal l'émancipation des jeunes, basée sur un esprit critique que seule la transmission des savoirs permet.*

Par **NATHALIE LEBRUN**,  
membre du bureau national

La politique concurrentielle développée à l'international dans l'enseignement supérieur vise « à renforcer le choix des étudiants et libéraliser les marchés afin d'augmenter la qualité et la variété des services offerts par les fournisseurs d'enseignement supérieur » (Jongbloed, 2003, p. 113). C'est la même logique que nous retrouvons dans la libéralisation de la téléphonie ou encore des hôpitaux mixant rentabilité et sois-disant qualité du service rendu. La prochaine étape est la dérégulation de l'énergie.

## RÈGLES DE MARCHÉ

Ces dernières décennies, ces règles de marché s'imposent dans le paysage de l'enseignement supérieur et touchent de plein fouet les universités publiques, les alignant sur le même modèle économique et de fonctionnement des écoles privées (CDIsation, contrat de mission, augmentation des contractuels, précarisation, université présidée par un non-enseignant-chercheur). La mise en avant du nom de diplôme « bachelor » au détriment de la « licence » répond à cette logique. Depuis l'attribution possible du grade de licence, seule reconnaissance à l'international des diplômes, la mise en concurrence entre les établissements du supérieur privés et publics s'est exacerbée avec Parcoursup comme édifice. Comme le souligne le sociologue Aurélien Casta, « il y a la volonté claire de remettre en cause cette frontière entre public et privé et même d'importer ce qui se fait dans le privé dans le public : on le voit lorsqu'est régulièrement mise sur la table la question de l'augmentation des frais de scolarité à l'université ». C'est dans ce contexte que, depuis 2010, la population étudiante a plus augmenté dans le privé (+ 28 %) que dans le public (+ 14 %), soit moitié moins !

## APPROCHE PAR COMPÉTENCES

Mais l'entrisme du privé est bien plus pernicieux. Outre la prolifération de diplômes d'établissement dans les universités publiques, le MESRI a poussé cette mise en concurrence jusqu'à « transformer » les diplômes universitaires de technologie en les calquant sur le même



© DR

modèle que celui des bachelors professionnels privés. L'approche pédagogique dite « par compétences » en est l'élément central. « Elle écarte l'importance de la synthèse des savoirs dans l'apprentissage et ouvre la porte toute grande à une approche clientélisme de consommation de l'éducation » (Lapan, 2007, p. 42-43).

**LA COMPENSATION DES COMPÉTENCES, QUI CONCEPTUELLEMENT EST UN NON-SENS COMME CELLE DES SAVOIRS, NE VA PAS PROTÉGER LE JEUNE, LE RECRUTEUR POUVANT « FAIRE SON MARCHÉ » ET CHOISIR LES JEUNES LES PLUS « PERFORMANTS ».**

#### BIBLIOGRAPHIE

● Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec-CSN (2019), « L'enseignement à distance : enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux ». Comité école et société. Rapport présenté au conseil fédéral (1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2019) : [fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL\\_CES\\_CF3\\_mai-2019.pdf](https://www.fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf) (consulté le 24 mai 2021).

● Jongbloed B., « Marketisation in Higher Education, Clark's Triangle and the Essential Ingredients of Markets », *Higher Education Quarterly*, vol. 57, n° 2, 2003, p. 110-135.

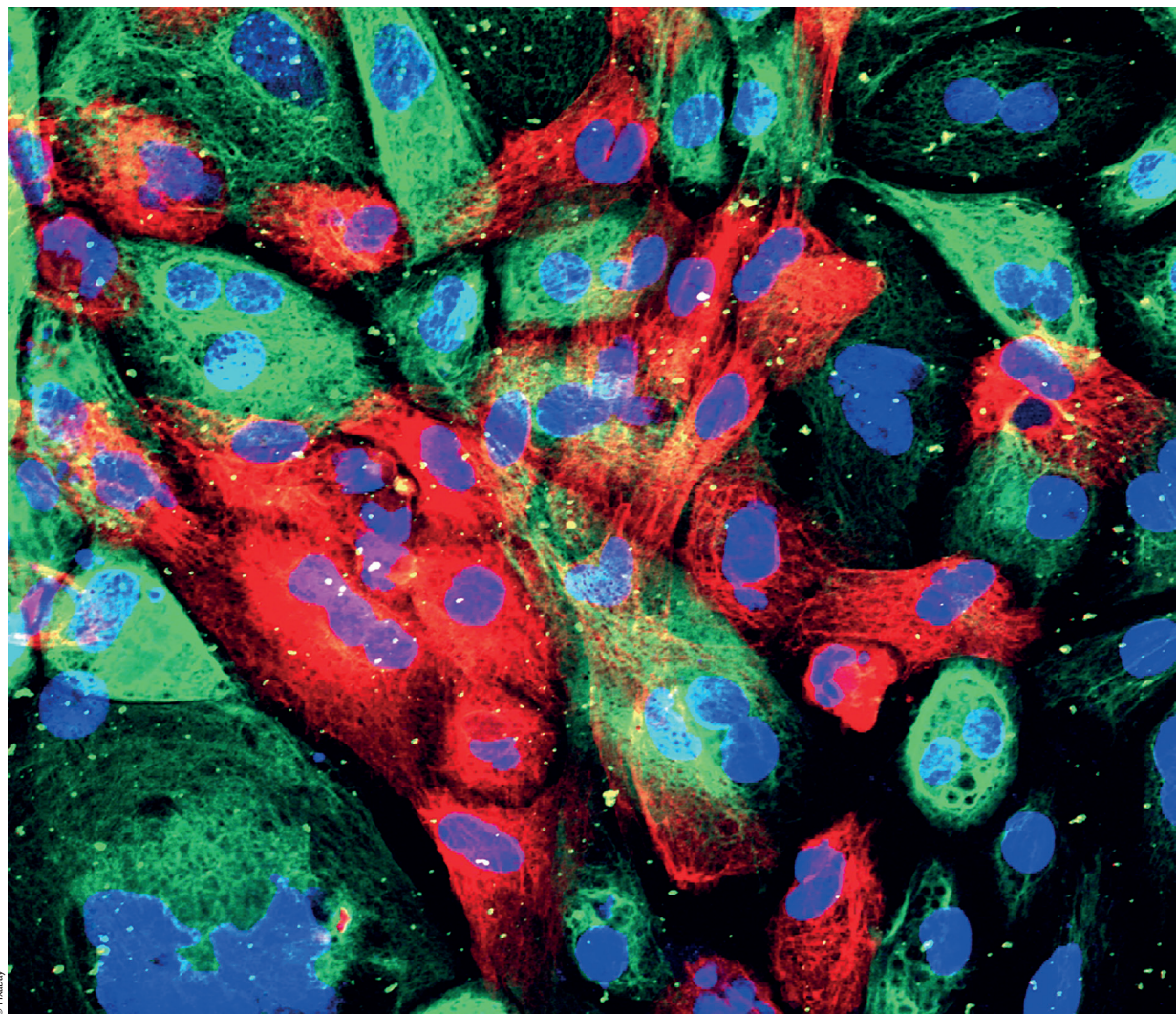
● Lapan, J., « Le discours étudiant sur les transformations néolibérales de l'éducation : analyse de contenu du discours de l'ASSÉ, de la FEUQ et de la FECQ », 2007, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sociologie, Montréal, université du Québec à Montréal : [studentunion.ca/docs4/Le-discours-etudiant-sur-les-transformation-neoliberales-de-l-education-Julien-Lapan.pdf](https://www.studentunion.ca/docs4/Le-discours-etudiant-sur-les-transformation-neoliberales-de-l-education-Julien-Lapan.pdf) (consulté le 24 mai 2021).

Elle répond également aux desiderata des entreprises privées d'avoir des jeunes prêts à l'emploi, les recruteurs n'ayant que faire du diplôme puisqu'ils peuvent à travers le supplément au diplôme repérer si le jeune est « opérationnel » et « rentable » pour être « productif » à souhait. La compensation des compétences, qui conceptuellement est un non-sens comme celle des savoirs, ne va donc pas protéger le jeune, le recruteur pouvant « faire son marché » et choisir les jeunes les plus « performants » dans toutes les compétences nécessaires. C'est ainsi que, décliné en unité d'enseignement-compétences, le risque de sélection des jeunes candidats à un poste est accru et favorise la délivrance de certifications dont leur addition pourra éventuellement conduire ou non à la délivrance d'un diplôme. Toutes ces logiques sont en filigrane dans la réforme des IUT dont le nom d'usage du diplôme est le désormais « bachelor universitaire de technologie ». Et ce n'est pas une fiction ! Le projet d'« hybridation » baptisé « Polyflexi Run19 » de l'université de La Réunion, lauréate de l'appel à candidatures et à projets lui-même inclus dans l'appel à manifestation d'intérêt « Transformation pédagogique et numérique » lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2019 ([www.sup-numerique.gouv.fr/cid143646/ami-2019-les-laureats-et-leurs-projets.html](https://www.sup-numerique.gouv.fr/cid143646/ami-2019-les-laureats-et-leurs-projets.html)), est un parfait exemple : son offre de formation va être construite sous forme de

modules capitalisables (parcours flexible et multimodal) pour favoriser le développement des certifications qui « pourront être valorisées dans un parcours accrédité classique, ou bien par l'obtention d'un diplôme universitaire (DU) » (sic).

#### CLIENTÉLISME

Si nous ne prenons pas garde, le mythe de l'étudiant « maître » de son apprentissage, à travers un « libre choix » et une éducation « à la carte », risque de conduire à une approche clientéliste et non plus émancipatrice où « l'étudiant est appelé à être un "entrepreneur de soi" qui saura consommer les produits éducatifs qui correspondent à ses besoins » (FNEEQ, 2019) et par la même occasion à celui des recruteurs. Le numérique, avec notamment l'entrisme des EdTech – les technologies de l'éducation en français –, en sera le « facilitateur ». Comment dans ce contexte de mise en concurrence et de numérisation généralisées de l'université publique va-t-on préserver l'émancipation des jeunes basée sur un esprit critique que seule la transmission des savoirs permet ? Cet objectif semble difficile à tenir... sauf bien sûr pour les licences d'« élites » et les classes préparatoires aux grandes écoles, qui ne sont pas concernées par cette frénésie puisqu'elles sont en effet destinées à une poursuite d'études et à la formation de la « classe dirigeante ». ■



© Pixabay

# UNE DIVERSITÉ DÉLÉTÈRE

Si la « réforme » de la FDE est censée harmoniser les parcours, les contenus et les modalités des masters MEEF, c'est pourtant l'inverse qui se dessine si l'on en croit les premiers retours, qui mettent en évidence de grandes disparités.

Par **MICHÈLE ARTAUD, MURIEL CORET**  
et **MICHELA GRIBINSKI**, collectif FDE

L'une des justifications de la « réforme » de la FDE est « l'harmonisation » des parcours, des contenus et des modalités des masters MEEF pour offrir les mêmes possibilités de se préparer aux métiers de l'enseignement, obtenir le master et se préparer dans de bonnes conditions aux concours. Ce discours ne résiste pas à l'épreuve du réel.

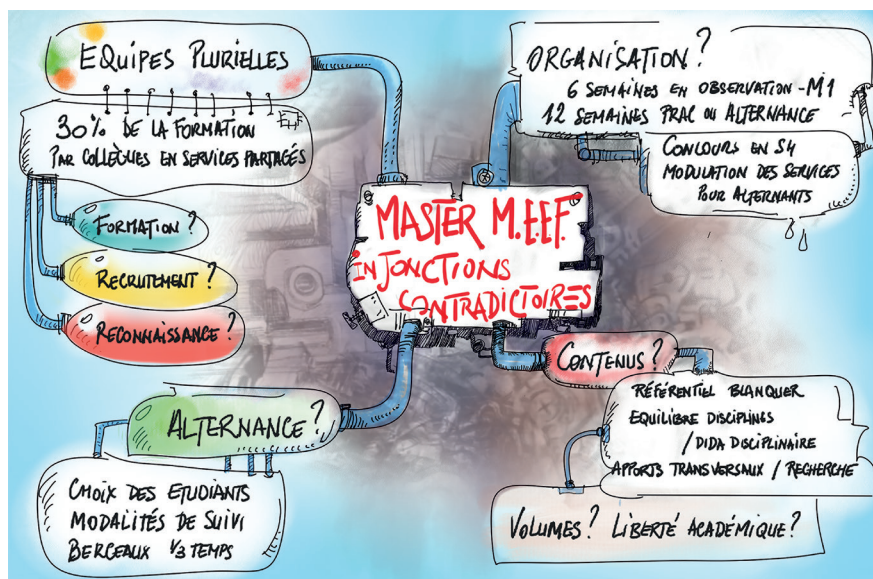
Qu'est-il prévu, par exemple, pour les étudiants qui entreront en M2 MEEF 1<sup>er</sup> degré avec contrat d'alternance en responsabilité à la rentrée prochaine ? À ce jour, il est impossible d'avoir une vision exhaustive des différents « modèles » adoptés dans les académies. Et les premiers retours mettent en évidence de grandes disparités. Le statut d'« étudiant contractuel alternant » en M2 MEEF recouvre des situations très variées :

- une alternance à mi-temps pour deux étudiant-es en binôme qui se partagent une classe jusqu'au concours, laquelle serait alors assurée par un/plusieurs remplaçant-es ;
- un stage filé d'un jour/semaine à l'année dans la même classe plus un stage massé de douze jours permettant de voir d'autres classes ;
- un stage filé de deux jours/semaine à l'année dans la même classe ;
- un stage filé d'un jour/semaine à l'année complété par deux stages massés d'une semaine dans la même classe que le filé et de deux jours de tuilage (prérentrée et rentrée) ;
- une affectation sur des postes brigades ;
- un stage filé d'un jour/semaine complété de quatre semaines massées sur un autre cycle ;
- un stage filé d'un jour/semaine complété par 72 heures de stage massé pour mettre en place la formation statutaire des directeurs.

## CHOIX CRUCIAUX

Quand certaines académies appliquent scrupuleusement le dogme « étudiants contractuels = moyens d'emploi à part entière » affectant les étudiants sur une/des classes à l'année, d'autres les prévoient comme remplaçant-es sur des périodes massées ponctuelles, avec un système de vase communicant entre formation initiale et continue\*. Ces choix sont évidemment cruciaux, en raison de la pression que fait peser la responsabilité sur les étudiant-es ainsi que sur le fonctionnement des équipes et in fine sur les classes et les élèves.

Ce n'est pas fini, car d'autres paramètres entrent en jeu. Que faire, par exemple, pour éviter la surcharge du S4 et ne pas mettre les étudiant-es de M2 en difficulté juste avant le concours ? Ne rien proposer, les



étudiants se débrouillent, quitte à ce que certain-es démissionnent ! Annualiser le service des étudiants contractuels en leur demandant plus d'heures de responsabilité en S3, ce qui ouvre d'autres questions : qui prend les classes en S4 ? Comment adapter les maquettes de master ?... Anticiper le rendu du mémoire et donc réduire le temps consacré à la recherche, l'expérimentation et l'analyse dans le master ? Et pour éviter de lancer les étudiants en responsabilité de classe sans préparation préalable, que faire ? Une académie propose très sérieusement de mettre en place un tuilage... de deux jours... sur les dates de prérentrée et rentrée !

## ROCHER DE SISYPHE

Les étudiant-es contractuel-es alternant-es auront-ils les mêmes conditions d'études et de préparation au concours où qu'ils soient ? La « réforme » harmonise-t-elle la formation ? Réduit-elle les inégalités ? La réponse est clairement négative. S'ajoute à cela le fait que le MEN reporte tout au local. C'est ainsi que, dans des périmètres de décision très restreints excluant les premiers concernés, s'inventent de fausses bonnes solutions aux vrais problèmes posés par la « réforme » elle-même. Et si les questions sont les mêmes partout, les solutions varient, chacune apportant son lot de nouveaux problèmes... La mise en place de la formation se transforme donc en rocher de Sisyphe, et empêche tout travail collectif de développement des contenus, pourtant crucial si l'on veut améliorer significativement la formation. Cette « réforme » nuit à la constitution d'un rapport commun au métier d'enseignant, et donc au développement du service public d'éducation dont notre société a pourtant un besoin urgent. ■

À CE JOUR, IL EST IMPOSSIBLE D'AVOIR UNE VISION EXHAUSTIVE DES DIFFÉRENTS « MODÈLES » ADOPTÉS DANS LES ACADÉMIES.

\* Quant à l'enseignement privé, les étudiant-es y seront affectés sur des postes déjà occupés par des titulaires, qui se verront confier d'autres missions pendant ce temps...

# ÊTRE FORMATEUR À LA RENTRÉE : ANTICIPONS UN PEU

*La rentrée 2021 s'annonce difficile pour les équipes de formation, qui ne disposent pas encore des nouvelles maquettes et n'ont pas de vision claire des modalités de formation et de stage appliquées localement. La diversité des publics et le contexte général de réduction horaire et de limitation des cours en effectifs réduits viendront compliquer un peu plus la donne.*

Par **MICHÈLE ARTAUD, MURIEL CORET, MARY DAVID** et **MICHELA GRIBINSKI**, collectif FDE

**A** la rentrée seront réunis en M2 MEEF, éventuellement au sein de mêmes groupes, des étudiant-es issus de M1 MEEF ou d'autres masters :

- des lauréat-es du concours 2021, fonctionnaires stagiaires à mi-temps, accaparés par la/les classes qu'ils et elles auront en responsabilité, soucieux de la réussite de leur master ;
- des étudiant-es qui auront l'objectif de repréparer le concours tout en validant le master. S'ils suivent, dans le cadre de leur master, un stage de pratique accompagnée, dont le volume horaire est loin d'être négligeable, comment vont-ils financer leurs études ? En prenant un autre travail ? Les contractuel-les alternant-es en responsabilité auront une/des classes en pleine responsabilité à un tiers-temps, ce qui constitue une charge de travail supplémentaire, rémunérée 865 € brut/mois.

S'y ajouteront les titulaires d'un M2 ou d'un diplôme équivalent qui veulent également préparer les concours, etc. L'année de M1 rassemblera aussi des étudiant-es issues de diverses licences, ayant suivi ou non les UE de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement, des étudiant-es AED prépro, qui auront une responsabilité de classe à un tiers-temps en M1 (mieux payé-es que les nouveaux contractuel-les M2 à tiers-temps) et des reprises d'études.

## MISE EN CONFORMITÉ INSTITUTIONNELLE

Comment penser les contenus pour cette diversité des publics dans un contexte général de réduction horaire et de limitation des cours en effectifs réduits ? Comment créer du commun et assurer l'encadrement rapproché dont les étudiant-es contractuel-le-s comme les AED prépro auront besoin ? Le resserrement sur les fondamentaux, les injonctions contradictoires du « référentiel » et les diverses notes de cadrage (numérique, laïcité, inclusion, etc.) renforcent une formation

réduite à une mise en conformité institutionnelle. Elle est faite de la juxtaposition structurelle de mots d'ordre, presque impossible à intégrer compte tenu des contraintes, et qui ruine surtout la dimension universitaire de la formation.

La rentrée 2021 sera donc très difficile pour les équipes de formation, qui ne disposent pas encore des nouvelles maquettes, ne connaissent pas la composition des futures équipes, et n'ont pas de vision claire des modalités de formation et de stage appliquées localement. Comment alors préparer des cours ?

Quant aux tuteurs et formateurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, très présents dans les textes et les annonces, ils sont absents des concertations. Savent-ils eux-mêmes qu'ils seront sollicités ? Pour quelles missions ? Enseigner au sein des masters MEEF, en formation continue ? Accueillir des stagiaires M1 dans leur classe ou des étudiants M2 en pratique accompagnée ? Suivre des contractuel-les alternant-es et/ou des fonctionnaires stagiaires ? Et tout cela dans son école ou établissement, ou ailleurs ? Avec ou sans aménagement de service ? Avec quelle rémunération ?

## GLISSEMENT DES MISSIONS

Dans le 1<sup>er</sup> degré, l'accompagnement et la formation des fonctionnaires stagiaires (lauréats des concours) sont assurés jusqu'à présent par des PEMF déchargés, tandis que l'accueil d'étudiant-es pour des stages d'observation et de pratique accompagnée est confié, la plupart des temps, à des tuteurs (MAT), sans décharge. La réforme prévoit un accompagnement des étudiant-es alternant-es contractuel-les en responsabilité par des tuteurs : sur quel temps ? Pour les PE, si les berceaux de contractuel-les sont des décharges de direction ou de temps partiel, on ne peut pas attendre des collègues qu'ils prennent sur leur jour de décharge ou de congé (non rémunéré) pour assurer cet accompagnement. De même, un-e collègue à temps plein ne pourra matériellement pas observer la pratique d'un-e étudiant-e contractuel-le dans une autre classe que la sienne...

La question de la formation de ces tuteurs se pose aussi : suffira-t-il, comme on l'a entendu dans telle académie, d'établir un « référentiel » du tutorat pour considérer qu'il y a eu formation ? Faut-il miser sur les échanges informels de la salle des professeurs, faute de personnels disponibles et formés ? Au-delà de ces aspects technico-pratiques, on assiste à un glissement des missions de formation, d'accompagnement, de tutorat vers la transmission de « bonnes pratiques ». ■

LE RESSERREMENT SUR LES FONDAMENTAUX, LES INJONCTIONS CONTRADICTOIRES DU « RÉFÉRENTIEL » ET LES DIVERSES NOTES DE CADRAGE RENFORCENT UNE FORMATION RÉDUITE À UNE MISE EN CONFORMITÉ INSTITUTIONNELLE.

## RÉMUNÉRATION DES TUTEURS ET FORMATEURS

- 1 250 € pour le suivi d'un stagiaire.
- 600 € pour le suivi d'un contractuel.
- 300 € pour l'accueil d'un étudiant en observation-pratique accompagnée M2.
- 150 € pour l'accueil d'un étudiant en observation-pratique accompagnée M1.

# CONCOURS PLUS PROFESSIONNEL ?

*La « réforme » met en avant le caractère plus professionnel des concours de recrutement. Qu'en est-il exactement ? Analyse à travers le cas du Capes de mathématiques.*

Par **MICHÈLE ARTAUD, MURIEL CORET, MARY DAVID** et **MICHELA GRIBINSKI**, collectif FDE

La mise en place de la « réforme » s'est accompagnée d'un discours apologétique affirmant le caractère plus *professionnel* des concours de recrutement. Prenons l'exemple du Capes de mathématiques. Les deux premières épreuves, de l'écrit et de l'oral, ne changent pas. La première épreuve orale demande d'exposer un morceau de mathématiques sur un thème donné et peut être envisagée dans une perspective professionnelle de délimitation des mathématiques à enseigner sur ce thème, même si, dans les faits, les jurys regardent erratiquement et marginalement l'enseignabilité de ce qui est proposé. La première épreuve écrite, en revanche, n'est pas finalisée par les besoins mathématiques de la profession même si les problèmes proposés ont parfois un rapport avec les mathématiques à enseigner au lycée. L'amélioration supposée est censée venir des deuxième épreuves, écrite et orale. Cette dernière, commune à l'ensemble des concours, a fait couler beaucoup d'encre. Il est frappant de constater qu'il n'y a aucune préparation. Le candidat est censé pouvoir construire, *ex abrupto* et sans documents, une analyse argumentée de dix minutes sur deux situations, conduisant à des « *préconisations précises* »\*. Et le maigre viatique fourni au candidat pour préparer l'épreuve avant le concours repose sur neuf ressources « maison », issues principalement de sites gouvernementaux, sans qu'aucune référence de travaux universitaires permettant de fonder scientifiquement l'argumentation soit indiquée.

## DICHOTOMIE DÉLÉTÈRE

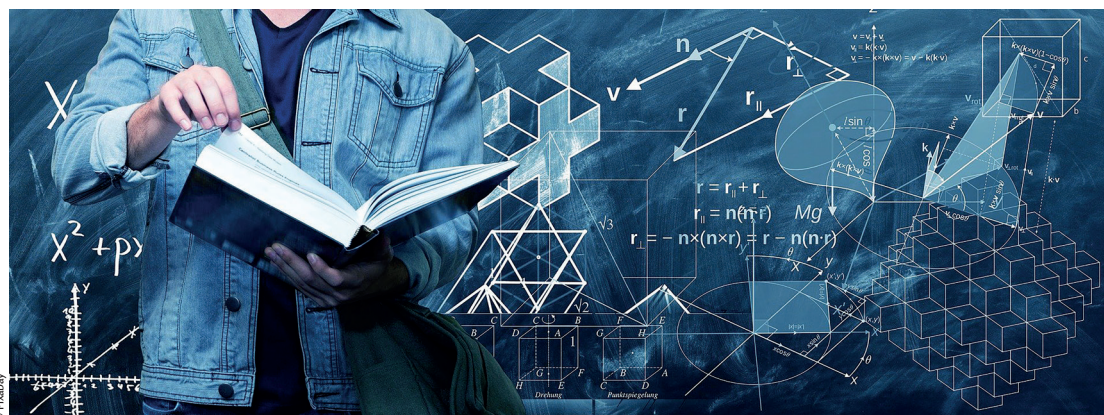
Le sujet zéro de la deuxième épreuve écrite reprend, pour deux thématiques, l'une du collège, l'autre du lycée, des éléments qui étaient présents dans la deuxième épreuve orale : correction d'un exercice, analyse de productions d'élèves (fictives sans doute), proposition d'exercices répondant à certaines contraintes ou analyse de la pertinence didactique d'un exercice. Mais,

alors qu'à l'oral les étudiants disposaient de documents, dont des ouvrages pour la classe par exemple, et d'un environnement informatique, ils devront travailler sans autres ressources que des extraits de programme et une calculatrice (espère-t-on) en un temps très contraint. Parce qu'aux éléments précédents s'ajoutent notamment la conception d'une séquence d'enseignement, l'approche d'une notion de deux façons différentes ou encore l'étude d'un phénomène s'appuyant sur l'utilisation d'un tableur ou d'un programme informatique. Ne soyons pas naïfs : sauf à avoir une petite liste de thèmes variant chaque année, compte tenu du maigre flux d'étudiant-es se présentant au Capes de mathématiques, les éléments discriminants ne seront pas la capacité à concevoir une séquence ou à diriger l'étude d'un thème. Et nous allons retrouver, dans le master MEEF, la même dichotomie délétère entre, d'un côté, les besoins de la formation au métier, et de l'autre, les conditions suffisantes de réussite au concours.

## MÉTIER « OLD SCHOOL »

Mais au-delà de ce manque de professionnalisation didactique du concours, et des problèmes que cela posera en outre pour les professeurs stagiaires qui se retrouveront à temps plein après le concours, le signal envoyé à ces aspirants professeurs par les épreuves du concours est qu'ils entrent dans un métier *old school*, où le professeur ne s'autorise que de lui-même et de maigres injonctions ministérielles, où la capacité à concevoir son enseignement comme l'ensemble de ses pratiques professionnelles ne repose pas sur des ressources issues de savoirs scientifiquement établis. On est loin de l'impulsion, inachevée certes, qui a donné naissance aux IUFM et qui est depuis de trop nombreuses années contrebattue avec une persévérance qui désespère les plus combattifs d'entre nous. S'il est clair que cela répond à la volonté d'un gouvernement qui veut à toute force des fonctionnaires aux ordres et des contractuels corvéables, il est tout aussi clair que cela est néfaste pour la transformation de la société que beaucoup appellent de leurs vœux. ■

ON EST LOIN DE L'IMPULSION, INACHEVÉE CERTES, QUI A DONNÉ NAISSANCE AUX IUFM ET QUI EST DEPUIS DE TROP NOMBREUSES ANNÉES CONTREBATTUE AVEC UNE PERSÉVÉRANCE QUI DÉSESPÈRE LES PLUS COMBATIFS D'ENTRE NOUS.



\* Voici deux exemples de telles situations figurant dans les textes :

– S1. Vous êtes professeur de mathématiques en classe de 3<sup>e</sup>. Un élève conteste sa note en expliquant qu'il a été discriminé en raison de ses origines, et que c'est « *comme ça depuis qu'il est au collège* ».  
– S2. Deux élèves viennent vous voir à la fin d'un cours. L'un annonce qu'il sera absent au contrôle en raison de la fête bouddhiste de Vesak (jour anniversaire de Bouddha). L'autre vous demande de l'autoriser à ne pas venir tous les samedis matin.

# QUE FAIRE, COMMENT LUTTER, COMMENT IMPOSER D'AUTRES VALEURS, D'AUTRES CONCEPTIONS ?

*Face aux attaques répétées et qui vont se poursuivre, il faut être d'une extrême vigilance pour ne pas se laisser surprendre et enfermer dans des contraintes toujours plus lourdes. S'informer pour comprendre l'ampleur de ce qui nous arrive, jouer collectif face à chaque attaque, s'organiser pour combattre dans la durée pour nos métiers, nos statuts, une formation à la hauteur des enjeux, trois impératifs à mettre en œuvre !*

Par **MARIE-FRANCE LE MAREC**,  
collectif FDE

## S'INFORMER POUR COMPRENDRE

La stratégie du pouvoir est celle de l'asymétrie informationnelle. Les modes d'information normaux, institutionnels, sont mis de côté. Les « concertations » avec les organisations syndicales sont occupationnelles. Les convocations sur des ordres du jour imprécis, répétitifs, au dernier moment, sans supports écrits à étudier, débouchent sur des demandes de « remontées d'avis » qui ne seront jamais pris en compte. Les vraies décisions ministérielles circulent le plus souvent sous une forme de basse intensité : pas une loi, pas un décret, pas un arrêté, mais plutôt des petites annonces successives par voie de presse, des circulaires aux recteur-rices, des documents « cadres » au statut improbable, la multiplication des « possibles organisationnels » sous couvert de la liberté et responsabilité des universités, avec des mises en œuvre imposées par pression hiérarchique avant même tout texte de loi. Tout cela déstructure l'existant et les bases d'une formation de haut niveau, décourage l'investissement dans les métiers de l'enseignement et de la formation. La presse syndicale est un outil qui permet de lutter contre les dissimulations et les écrans de fumée ministériels. Les collectifs syndicaux recueillent, captent, analysent les mesures qui se diffusent ici et là, réagissent pour « faire savoir ». Ainsi *La Lettre FDE* du SNESUP et le supplément trimestriel *FDE* au journal *Le Snesup* informent les collègues des réformes en cours, qu'elles soient rampantes ou officialisées. Mais l'information est aussi celle du terrain, du vécu des équipes d'enseignant-es et de formateur-rices, des formes de résistance et de luttes développées localement qui peuvent s'étendre si l'information circule. C'est pourquoi des listes de diffusion syndicales et intersyndicales sont précieuses pour mutualiser très rapidement ce qui se passe ici et là et donner à chacun-e les moyens de réagir.

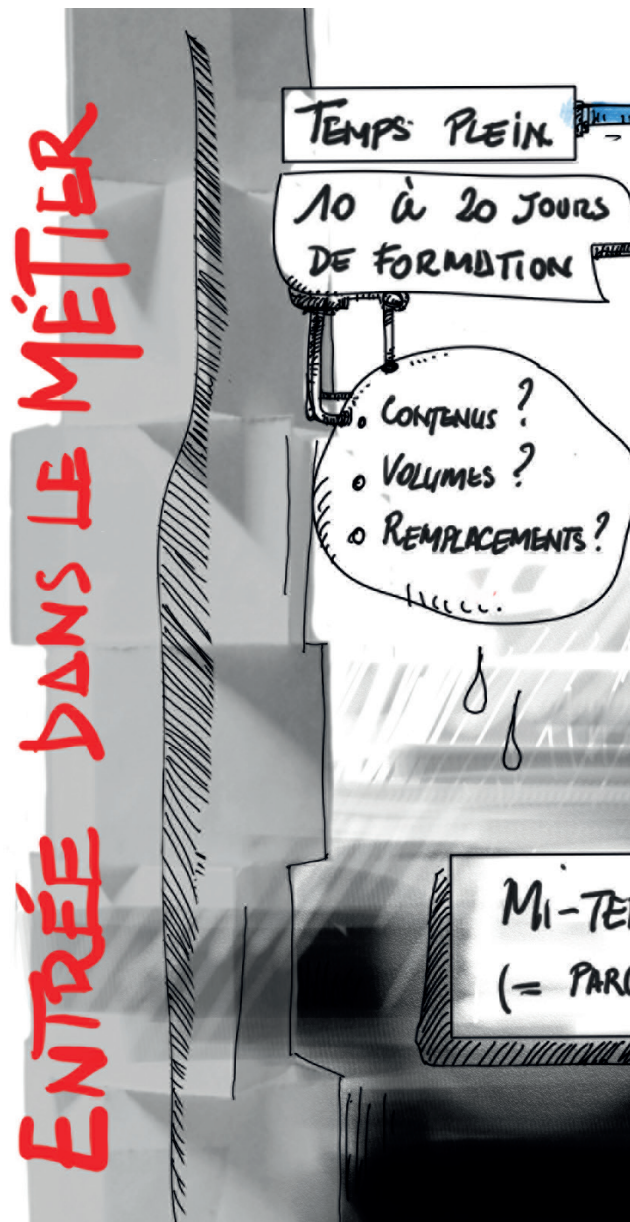
## JOUER COLLECTIF

Tout dans les politiques ministérielles tend à renforcer l'isolement des acteurs et actrices de l'EN, de l'université et de la FDE. Les conséquences de la crise sanitaire ont été mises à profit pour approfondir cette stratégie

(refus de réunions en présentiel, débats entravés par les règles de vidéoconférence, votes informatiques sans assurance de leur intégrité...).

Plus grave encore, des pressions nouvelles pèsent sur les collègues : la liberté d'expression est annihilée par un

TOUT DANS  
LES POLITIQUES  
MINISTÉRIELLES  
TEND À RENFORCER  
L'ISOLEMENT  
DES ACTEURS ET  
ACTRICES DE L'EN,  
DE L'UNIVERSITÉ ET  
DE LA FDE.





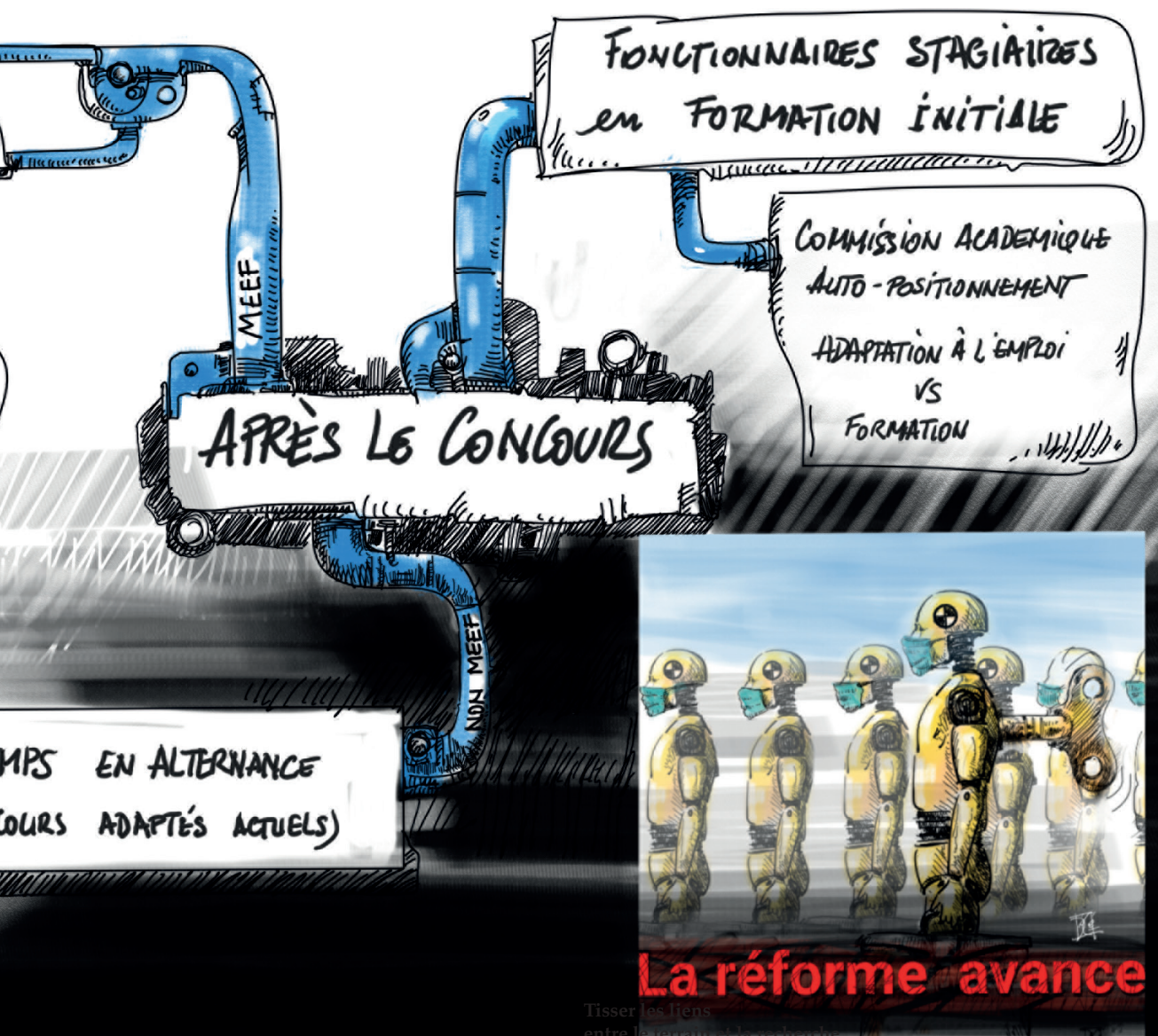
pseudo-devoir d'exemplarité, des mesures de répression syndicale sans précédent (affaire de Melle) s'abattent sur celles et ceux qui expriment des désaccords avec la politique éducative et exercent leurs droits syndicaux. La remise en cause du paritarisme interdit les contrôles par les pairs des mesures ministérielles et rectorales. Pour autant, il reste aux salarié-es le pouvoir du nombre, de l'union, du collectif pour s'opposer efficacement à la dégradation des conditions de travail et d'études, à la démocratie universitaire, aux libertés académiques.

### S'ORGANISER, SE SYNDIQUER

C'est la seule solution pour rompre l'isolement, pour faire face aux difficultés professionnelles, pour faire respecter les droits individuels et collectifs de chacune. Une organisation syndicale agit au quotidien pour défendre les intérêts matériels et moraux des salarié-es. Elle défend les revendications des professionnel-les pour l'amélioration des rémunérations et des pensions, des conditions de travail (les questions de santé au travail et de risques psychosociaux sont très importantes actuellement), mais aussi le développement des carrières, de

la formation continue... Elle défend une organisation démocratique du travail et la protection contre les injustices, elle soutient lors de procédures disciplinaires... L'organisation syndicale assume la continuité des réflexions, des analyses, des combats quelles que soient les périodes plus ou moins favorables au développement des alternatives en matière de politique de formation. Le SNESUP, syndicat de l'enseignement supérieur de la FSU, prend en charge de manière très active la question de la formation des enseignant-es et CPE à travers l'action d'un collectif FDE spécifique qui produit *La Lettre FDE* et le supplément *FDE*, organise la mise en commun des expériences par des listes de diffusion ouvertes, aide à l'animation des sections syndicales et des assemblées générales dans les INSPÉ, et le positionnement dans les instances universitaires, propose des rencontres et actions intersyndicales pour une efficacité maximale. Les principes de la FSU, Fédération solidaire et unitaire, sont à la base des actions du collectif et tous et toutes les collègues qui veulent renforcer cette dimension collective de la profession, si essentielle aujourd'hui, sont attendu-es avec impatience dans les sections syndicales du SNESUP! ■

L'ORGANISATION SYNDICALE ASSUME LA CONTINUITÉ DES RÉFLEXIONS, DES ANALYSES, DES COMBATS QUELLES QUE SOIENT LES PÉRIODES PLUS OU MOINS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE FORMATION.



Tisser les liens  
entre